

Paris, le 19 mars 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le cri d'alarme du transport combiné !

Après les annonces du Gouvernement concernant **la réforme par ordonnances de la SNCF** et la décision de l'intersyndicale des cheminots d'opter pour un mouvement de grève dur, de 2 jours sur 5 pendant 3 mois à partir d'avril, **le GNTC veut exprimer sa très grande préoccupation.**

Certes, le Président de la SNCF, Guillaume Pepy, a raison de mettre en avant les inquiétudes des 4,5 millions de Français qui prennent le train chaque jour et qui se sentent une nouvelle fois pris en otage par les organisations syndicales, mais **il ne faudrait pas oublier le fret, trop souvent déconsidéré ou ignoré, et pourtant l'un des poumons de notre économie.** Car le Transport Combiné Rail-Route (TCRR) porte aujourd'hui le développement du fret ferroviaire en France.

Pour **les professionnels du TCRR, très largement impactés par les conséquences de ce mouvement social**, rappelons que 2 jours de grève dans ce secteur sont équivalents à 1 semaine d'activité perdue sans compter les effets induits. **Après la CASSE de 2016** (perte de 12 M€ pour le secteur), la filière n'a pas les moyens de subir les perspectives de nouvelles grèves de cette ampleur ...

**Le GNTC s'alarme d'une situation menaçant le transport combiné : chargeurs, entreprises ferroviaires, opérateurs et transporteurs.**

**Le GNTC soutient la réforme de la SNCF dans ses objectifs dès lors qu'elle permettra une modernisation de notre système ferroviaire, une meilleure qualité de service et une productivité accrue. Il est temps de mener à bien, jusqu'au bout, une réforme devenue indispensable.**

Dès à présent, le GNTC demande :

- A la SNCF de garantir la circulation des trains du combiné pendant cette période difficile,
- Au Gouvernement de mettre en place les moyens financiers pour permettre au transport combiné de se maintenir à flot.

Il en va de la crédibilité de notre pays à tenir ses engagements en matière environnementale et à proposer un mode de transport durable et efficace.

Dominique DENORMANDIE, Président.

#### **A propos du Groupement National des Transports Combinés**

Le GNTC est une organisation professionnelle créée en 1945, qui accueille la quasi-totalité des entreprises, qu'il s'agisse :

- ↳ de transporteurs routiers de toutes tailles et de toutes spécialités, pratiquant le Transport Combiné ;
- ↳ d'opérateurs - ferroviaires et fluviaux - de transport combiné exploitant cette technique ;
- ↳ d'acteurs de la filière du transport combiné (aménagement et construction de terminaux, constructeurs de caisses mobiles.....).

Contact : Jean-Yves PLISSON, Délégué Général - Tél : 01.42.93.53.88 - Courriel : [secretariat@gntc.fr](mailto:secretariat@gntc.fr)